

Rwanda Le Parlement donne son feu vert à « Kagame III »

Le Parlement rwandais a donné mardi son feu vert à une réforme constitutionnelle qui permettrait au président Paul Kagame de briguer un troisième mandat en 2017, affirmant n'avoir recensé qu'une dizaine d'électeurs, sur les 6 millions que compte le pays, opposés à une telle réforme.

Du 20 juillet au 10 août, les parlementaires ont mené des « consultations populaires » à travers le pays pour sonder les Rwandais sur un amendement de l'article 101 de la Constitution actuelle, a rapporté mardi le journal pro-gouvernemental *New Times*. Cet article limite à deux le nombre de mandats présidentiels successifs, qui interdit en théorie à Paul Kagame – élu deux fois en 2003 et 2010 mais en réalité homme fort du Rwanda depuis déjà la fin du génocide des Tutsis en 1994 – de se représenter en 2017.

Le 14 juillet, le Parlement rwandais s'était déjà prononcé en faveur de cette réforme faisant sauter ce verrou des deux mandats présidentiels, et l'issue de cette consultation parlementaire ne faisait aucun doute, alors que plus de 3,7 millions de Rwandais, sur un corps

électoral de quelque 6 millions, avaient déjà signé ces derniers mois des pétitions réclamant le maintien du président Kagame au pouvoir, dans une démarche présentée par le pouvoir comme une pure initiative populaire.

Selon les parlementaires, qui ont présenté lundi aux deux chambres du Parlement leurs conclusions, « *Kagame a mené la guerre de libération de 1990 à 1994, mis fin au génocide de 1994 contre les Tutsis, et a correctement géré la renaissance économique du pays* », rapporte le *New Times*. « *Le président Kagame n'a pas seulement réuni le pays et effacé l'ethnie des cartes d'identité. Il a ramené la paix, avec une sécurité maximale. Il a permis le retour et la réinstallation des réfugiés* », a énuméré la vice-présidente de l'Assemblée, Jeanne d'Arc Uwimanimpaye.

Référendum « si nécessaire »...

Des étudiants, hommes d'affaires, membres de la société civile, responsables religieux et représentants des différentes communautés ont été consultés. Seules dix de ces personnes consultées se sont dites opposées à une révision de la Constitution, toujours selon M^{me} Uwimanimpaye.

La prochaine étape sera la mise en place d'une Commission parlementaire qui devra notamment rédiger les amendements à la Constitution actuelle. Ces amendements seront ensuite votés par l'Assemblée, puis par le Sénat. La Constitution remodelée devra ensuite être soumise à référendum, « *si cette procédure s'avère véritablement nécessaire* », selon le *New Times*.

Dans plusieurs pays de la région des Grands Lacs, notamment au Burundi – où la tension reste toujours vive autour du troisième mandat du président Pierre Nkurunziza –, en République démocratique du Congo (RDC) – lire ci-dessus – et en Ouganda, les dirigeants sont accusés de vouloir contourner les règles pour se maintenir au pouvoir au-delà des limites permises.

Au Rwanda, Paul Kagame insiste sur le fait que s'il se présente à un troisième mandat, ce sera uniquement s'il est plébiscité par son peuple. Mais dans un pays régulièrement épinglé pour ses atteintes à la liberté d'expression et son manque d'ouverture politique, nombre d'observateurs estiment que ce plébiscite est bel et bien orchestré par le pouvoir. (afp) ■